

Cahier des charges « VALIDATION DES CACES »

Cet appel d'offre a pour objectif de permettre à nos apprentis de valider les CACES 1 et 9 sur différentes périodes.

• Classes concernées :

Bac Professionnel CGEA option SDE/SDC - Bac professionnel Agroéquipements et Maintenance.

• Exigences à satisfaire :

Il s'agit uniquement de valider la partie CACES via un organisme testeur certifié CACES R372m.

La partie formation est assurée par notre équipe de formateurs.

Lieu de validation :

Lycée agricole de Vesoul-Hall d'agroéquipement

Route de Bougnon

70170 PORT/SAONE.

Les évaluations auront toujours lieu par groupe de 6 apprentis les semaines suivantes :

- S13 (du 26 au 30 mars 2018)
- S17 (du 23 au 27 avril 2018)
- S18 (du 2 au 4 mai 2018).

Le matériel TP sera fourni par l'établissement.

Le groupe d'apprenants et le matériel seront placés sous la responsabilité du testeur CACES pendant la journée de passage.

• Critères de sélection du produit :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

- Tarif : 80 %
- Correspondance au cahier des charges : 10 %

REPONSE AU PLUS TARD LE 02/03/2018.

Réponse à adresser : LEGTA VESOUL

Madame Blandine MORLON

16, Rue E. BELIN

Le Grand Montmarin

CS 60363

70014 VESOUL CEDEX